

Loi ORE : Des amendements contraires aux attentes des étudiants

La Fédération Nationale des Etudiants en sciences exactes, naturelles et techniques (FNEB) est une association créée il y a 27 ans et régie par la loi du 1er juillet 1901. C'est une structure monodisciplinaire qui regroupe, indépendamment de tout parti politique, courant religieux, mouvement syndical ou de toute organisation pluridisciplinaire, 18 associations en sciences. L'une des missions principales de la FNEB est la représentation au niveau national de ses étudiants auprès de différents institutionnels. La FNEB condamne l'adoption d'une version du texte de loi Orientation et Réussite des Étudiants, qui, selon notre réseau, est en totale contradiction avec les objectifs affichés dans son intitulé.

L'adoption du projet de loi Orientation et Réussite des Étudiants prend place dans une période de **transition historique de l'Enseignement Supérieur**, initiée par l'adoption de la **loi Master**¹ le 23 décembre 2016 ainsi que par la présentation de la **réforme du baccalauréat 2021**² ce mercredi 14 février. La modification du projet de loi Orientation et Réussite des Étudiants a amené de réelles inquiétudes au sein du réseau de la FNEB sur **l'accès à l'Enseignement Supérieur** au sein de nos universités pour tous les bacheliers ou détenteurs d'un diplôme équivalent.

Suite à l'adoption à l'Assemblée Nationale ce jeudi 15 février du texte de loi Orientation et Réussite des Étudiants³, modifié après examen en Commission Mixte Paritaire (CMP), le réseau de la FNEB tient à **condamner** l'ajout des amendements effectué lors de l'examen du projet de loi au Sénat, réalisés **indépendamment** de l'avis des organisations nationales étudiantes représentatives, malgré leur implication dans ce projet depuis les premières consultations.

Le déroulement de ces modifications nous semble en **inadéquation** avec la volonté de **garantir un accès plus juste et plus transparent**, exprimée par la Ministre Frédérique Vidal lors de l'annonce du Plan Etudiants.

Les amendements proposés par la CMP et adoptés par l'Assemblée Nationale sont **inquiétants pour les filières scientifiques**. La FNEB tient particulièrement à souligner la détermination des capacités d'accueil en tenant compte de l'insertion professionnelle. Ajouté à cela le projet de formation du candidat, nous apparaît comme un moyen de **sélectionner** les profils qui sembleraient les plus adaptés avec la formation choisie, ayant pour conséquence l'uniformisation des profils. L'engouement des étudiants pour les enseignements et connaissances scientifiques **ne peut pas** être limité par l'insertion professionnelle de nos formations.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033680801&dateTexte=&categorieLien=id>

²http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf

³<https://www.senat.fr/leg/pjl17-295.pdf>

Ce **biais**, issu de cet amendement, nous semble **contraire** au positionnement de Frédérique Vidal sur la diversification des parcours et la mutualisation des connaissances. De plus, nous estimons que la détermination des capacités d'accueil par ces critères limiterait la découverte de nouvelles connaissances et compétences aux étudiants qui n'auraient pas le profil adéquat, limitant ainsi la possibilité d'accéder à des formations éloignées de leur parcours initial. La propension de l'université à la découverte et à l'ouverture d'esprit ne doit pas être restreinte par la mise en place de cette loi.

Nous considérons que l'adoption définitive de ce projet de loi acte une véritable **rupture** avec les objectifs du Plan Etudiants. Le réseau de la FNEB souhaiterait que le gouvernement **positionne de nouveau l'égalité des chances pour tous les étudiants au cœur de cette réforme** et que la question de l'orientation reste une convenance personnelle.

Contact Presse :
Dorian PLUVINAGE
presidence@fneb.fr
06 82 94 07 74